

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025 Nombre de Conseillers en exercice: 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire: M. RIVET

PRÉSENTS: M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique **PERCHET**
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENTS EXCUSÉS: MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

DÉLIBÉRATION: 25-011 Modification des statuts de la Société Publique locale Seine-Eure pour l'intégration de la commune de Val d'Hazey

0 7 FEV. 2025

CERTIFIÉ ÉXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

Le Maire

Date de télétransmission : 07/02/2025 **av lo**ate de télétransmission : 07/02/2025

François-X

N° 25 -011

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE-EURE ÉVÈNEMENTS POUR L'INTÉGRATION DE LA COMMUNE DU VAL D'HAZEY

RAPPORT

Mme **Sylvie LANGEARD** rappelle que par délibération n° 22-087 en date du 28 juin 2022, les membres du conseil municipal ont approuvé la création de la société publique locale [SPL] Seine-Eure Évènements avec la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

De par les statuts de la SPL, la commune de Louviers est actionnaire, dispose de deux actions et d'un représentant au sein du conseil d'administration.

La commune du Val d'Hazey souhaite, à son tour, intégrer la SPL. Cette intégration nécessite la révision de ses statuts, du pacte d'actionnaire et du règlement intérieur.

La commune du Val d'Hazey va devenir actionnaire en achetant, deux actions à la Communauté d'agglomération Seine-Eure. La commune bénéficiera également d'un représentant au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer en faveur de la modification des statuts, du règlement intérieur et du pacte d'associés découlant de l'intégration de la commune du Val d'Hazey dans la SPL Seine-Eure Evènements.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1521-1et suivants, L1531-1 et L2121-29

Considérant le projet de statuts modifiés

Considérant le nouveau projet de pacte d'actionnaires

Considérant le nouveau projet de règlement intérieur

APPROUVE l'intégration de la commune du Val d'Hazey au sein de la SPL Seine-Eure Évènements,

APPROUVE les modifications respectives des statuts, pacte d'actionnaires et règlement intérieur tels que présentés en annexe.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

DIT que la représentation de la commune de Louviers au sein du conseil d'administration reste inchangé.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur François-Xavier Priollaud, Maire, Mme Anne Terlez intéressés ne prennent pas part au vote

Pour copie conforme Le Maire, François-Xavier PRIOLLAUD

> Accusé de réception en préfecture 027-212703755-20250203-25-011-DE Date de télétransmission : 07/02/2025 Date de réception préfecture : 07/02/2025